

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 8 novembre 2016 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET			X	Mme Sophie CLAIR
M. Pierre LOZOUET			X	M. Éric LESOBRE
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			X	
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 28 octobre 2016

Secrétaire de séance : Madame Chantal DUJARDIN

Approbation du dernier compte-rendu du 12 octobre 2016, à l'unanimité

1) Renégociation de l'emprunt pour financer le Quai des Sports

Madame Le Maire propose de renégocier l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la salle du Quai des sports.

Les établissements de crédit : la Caisse d'Épargne et la Caisse des Dépôts ont été contactées, leurs propositions sont présentées aux membres du Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix de l'établissement bancaire et la proposition à retenir.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, choisissent de retenir la Caisse d'Épargne et la proposition faisant apparaître un gain de 52 423 € pour un emprunt sur 10 ans au taux de 0.50%.

Dès le remboursement anticipé de cet emprunt, les intérêts échus seront à verser à la Caisse des Dépôts. Le montant de ces intérêts s'élève à près de 15 000 €. Cette dépense sera compensée par le solde de subvention du Département, pour la salle des sports versée en octobre, pour un montant de 28 000 €, somme non inscrite au budget.

Décision Modificative proposée :

- Dépense de fonctionnement	Article 66111/66	15 000 €
- Dépense de fonctionnement	Article 023	- 15 000 €
- Recette d'Investissement	Article 1323/13	15 000 €
- Recette d'Investissement	Article 021	- 15 000 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent d'inscrire au budget cette Décision Modificative.

2) Convention d'entretien des espaces verts hors agglomération

La convention d'entretien des espaces verts hors agglomération, appartenant au domaine public routier départemental, signée entre le Département de Seine Maritime et la commune de Clères est arrivée à son terme. Le Département propose le renouvellement de cette dernière pour la partie de la RD6 en direction de la commune de Bocasse.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer avec le Département de Seine Maritime la convention d'entretien des espaces verts des routes départementales hors agglomération en bordure de la RD6 du PR 12+530 au PR 12+635.

3) Participation des conjoints des aînés de moins de 65 ans

Les conjoints des aînés de moins de 65 ans pouvaient participer au repas des aînés moyennant une participation financière de 22 € jusqu'à maintenant. Ce montant n'a pas été revalorisé depuis 2007.

Madame Le Maire propose aux élus d'augmenter légèrement le montant de participation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de porter à 25 € le montant de la participation des conjoints des aînés de moins de 65 ans au repas des aînés.

4) Bons cadeaux pour les agents communaux

Après renseignements pris auprès de M. SERET, percepteur, le personnel communal pourrait bénéficier en décembre de bons d'achat, sous les conditions suivantes :

- Les bons d'achat ne doivent pas excéder 152 € par an et par agent. Dans le cas contraire ils sont soumis à cotisation de l'URSSAF.
- La facture correspondante à ces bons d'achat pourra être mandatée à condition d'être accompagnée d'une délibération exécutoire et après le délai de contestation d'un mois de la Préfecture.

Madame Le Maire propose aux élus de se prononcer sur le montant du bon d'achat à accorder aux agents communaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident d'accorder aux agents communaux un bon d'achat de 75 €

5) Bons cadeaux pour les enfants des agents communaux

Madame Le Maire rappelle aux élus que les enfants des agents communaux, de moins de 12 ans, bénéficient de bons cadeaux de 25 € jusqu'à maintenant. Cette année 5 enfants sont concernés.

Madame Le Maire propose aux élus de se prononcer sur le montant du bon d'achat à accorder aux enfants des agents communaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident d'accorder aux enfants des agents communaux, de moins de 12 ans un bon d'achat de 30 €.

6) Rapports 2015 du SIAEPA de la région de Sierville

Le SIAEPA de la région de Sierville a adressé à la commune son rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Monsieur Jean Jacques DEHAIS présente une synthèse de ce rapport aux élus et leur remet en fin de séance cette synthèse.

7) Questions diverses

- Restauration de l'Eglise de Clères

Les agents communaux ont constaté des morceaux de pierre sur le sol près de l'église. Aussitôt des barrières ont été installées afin de sécuriser l'édifice.

L'entreprise LANFRY est intervenue pour évaluer les travaux à entreprendre. Elle a adressé à la commune un devis détaillé pour la mise en sécurité et la restauration partielle de l'église de Clères.

Ce devis d'un montant de 22 933.27 € TH (soit 27 519.92 € TTC) a été présenté aux élus.

Levée de séance à 22h45